



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 28 mai 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2026-462 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN DE COMPÉTENCE LOCALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE 22 SITUÉE AU 1920, RUE BRÉBEUF.

Ce règlement vise notamment à autoriser le versement d'une compensation financière pour l'utilisation d'un terrain de compétence locale dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne 22 située au 1920, rue Brébeuf et à décréter, à cette fin, un emprunt de 2 500 000 \$.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 8 au 12 juin 2026, et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 20 août 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 25 août 2026
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière